

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Secrétariat général - Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens
182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS CEDEX 01



Paris, le 18 AVR. 2017

**CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE MAÎTRES-ASSISTANTS DE 2^{ème} CLASSE
DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE**

Groupe de disciplines : Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine
Discipline : Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine

Session 2017

Le jury, réuni au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence de Monsieur Denis BOCQUET, a arrêté comme suit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admissibles à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

- | | | |
|---|-----------------------------|----------------|
| 1 | Madame COURRIAN | Sophie |
| 2 | Monsieur DE BEAUVAIS | Charles-Albert |
| 3 | Madame FLORET | Brigitte |
| 4 | Madame LOUNIS -DE VENDÖMOIS | Magdeleine |
| 5 | Monsieur PERREAUT | Séverin |
| 6 | Monsieur ROSIER | Pierre |

Le président du jury

Denis BOCQUET

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.